

# UNION SPORTIVE EZANVILLE ECOUEN

## SECTION TAI CHI CHUAN

Siège social : mairie d'Ezanville, place Jules Rodet 95460 EZANVILLE

### REGLEMENT INTERIEUR VALIDE AU 15/11/2025

#### **Article 1 :** Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la section tai-chi-chuan vient en complément des statuts et du règlement intérieur général de l'USEE, association multisports. Il ne peut être modifié que sur la proposition du comité directeur de la section. Il sera validé en assemblée générale de la section.

**L'adhésion vaut acceptation du règlement intérieur qui sera communiqué lors de l'inscription.**

#### **Article 2 :** Respect des statuts et règlement

Tout membre adhérent à la section tai-chi-chuan prend l'engagement de respecter :

- Les statuts et le règlement intérieur de l'USEE.
- Le règlement intérieur de la section.
- Le règlement intérieur des gymnases et installations sportives mis à la disposition de l'USEE.

Toute non-observation peut entraîner l'exclusion immédiate de la section tai-chi-chuan prononcée par le comité directeur.

#### **Article 3 :** Affiliation de la section

La section tai-chi-chuan est affiliée à la Fédération Française des Arts énergétiques et martiaux chinois (FFAEMC).

Tout adhérent doit être en possession d'une licence, incluse dans le tarif de l'adhésion.

#### **Article 4 :** L'adhésion

L'adhésion à la section tai-chi-chuan et la détention d'une licence permet à son titulaire :

- D'être assuré conformément aux dispositions du contrat d'assurance lié à la licence.
- De participer aux réunions organisées par la section, et en particulier à l'Assemblée Générale Annuelle.
- D'être éligible au comité directeur de la section, et au sein de son bureau.
- De prendre part aux activités et compétitions de la section.

Les adhérents de la section sont, de fait, adhérents de l'USEE.

## **Inscriptions, licences et cotisations**

L'adhésion à la section taï-chi-chuan implique le règlement d'une cotisation, comprenant le coût de la licence, pour un nombre forfaitaire de séances. Le montant de celle-ci sera décidé par le comité directeur.

L'adhésion en cours d'année est possible, le montant en étant calculé par le bureau.

En cas de paiement échelonné, le montant de la cotisation annuelle pourra être versé selon un échéancier établi lors de l'inscription.

Le remboursement de cotisation ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical.

Lors de son inscription, l'adhérent remplit un auto-questionnaire de santé rédigé par la FFAEMC. Il lui appartient de consulter un médecin si ce questionnaire en fait apparaître la nécessité.

L'inscription est acquise dès lors que tous les documents sont au complet (fiches d'inscription, demande de licence, certificat médical si les réponses de l'auto-questionnaire le suggèrent et le règlement de la cotisation).

Pour assurer une qualité de prestation, le nombre d'inscrits aux cours, peut être limité.

### **Article 5 : Adhésion d'un enfant mineur**

Les enfants mineurs devront être représentés par leurs parents ou tuteurs lors de leur inscription.

Les parents et/ou tuteurs des enfants mineurs s'engagent à leur faire respecter le règlement.

### **Article 6 : L'assemblée générale de la section**

Chaque année, les adhérents de la section se réunissent en Assemblée Générale de section.

L'ordre du jour de cette réunion comprendra au minimum :

- Le compte rendu moral, d'activités et financier de la section
- Le renouvellement des membres du Comité Directeur
- Les questions diverses

Les convocations et l'organisation de cette assemblée de section devront être conformes aux dispositions de l'article 11 des statuts de l'USEE.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale de section sera communiqué aux adhérents de la section et distribué à chacun.

Les adhérents s'efforceront de participer à ces assemblées, et en cas d'impossibilité, se feront représenter au moyen du pouvoir mis à leur disposition.

### **Article 7 : Le comité directeur de la section**

L'administration de la section est confiée à un Comité Directeur composé au minimum des membres du bureau. Le bureau est composé au minimum des postes suivants :

- Un(e) président(e)
- Un(e) secrétaire
- Un(e) trésorier(e)

Les membres du Comité Directeur sont élus pour 1 année, renouvelable lors de l'assemblée générale.

Les candidatures au Comité Directeur devront être adressées au président, au minimum 10 jours avant l'Assemblée Générale.

### **Article 8 : Le Président de la section et l'USEE**

Le président de la section siège de droit au Conseil d'Administration de l'USEE (article 6.1 des statuts).

### **Article 9 : Engagements des adhérents**

Les adhérents s'engagent à avoir une attitude sportive exemplaire dans le cadre de toutes les activités pratiquées au sein de la section. Chaque licencié doit être correct, tant par les mots que par les gestes, envers ses co-licenciés, ses dirigeants, les licenciés d'autres clubs, les officiels et les organisateurs. Tout propos antisportif, injurieux, raciste ou sexiste sera sanctionné par une exclusion prononcée par le comité directeur à la majorité.

En tout endroit, chaque adhérent doit avoir le respect des locaux : salles, vestiaires.

### **Article 10 : Assurances et responsabilités**

La section tai-chi-chuan décline toute responsabilité en cas de perte, de vol d'objet, dans le cadre de son activité.

La section tai-chi-chuan décline également toute responsabilité en cas d'incident et/ou d'accident pouvant survenir pendant un cours d'essai gratuit.

Chaque adhérent doit déterminer un jour de cours sur sa fiche d'inscription, toutefois, en cas d'impossibilité occasionnelle, il est possible de permuter celui-ci vers un cours d'un autre jour, dans la même saison.

Les adhérents sont invités à vérifier individuellement les limites des garanties dont ils bénéficient au titre de leur licence, et à souscrire, s'ils le jugent opportun, une assurance individuelle complémentaire.

### **Article 11 :    Droits à l'image et publications**

Seuls les sites officiels de la section, de l'USEE et municipaux, peuvent utiliser des photos transmises par le comité directeur. Le comité directeur s'engage à ne pas diffuser les données transmises sur la fiche d'inscription de l'adhérent à des fins commerciales.

Tout adhérent refusant la diffusion de son image, doit le faire savoir sur sa fiche d'inscription.

Aucune photo ou vidéo ne peut être diffusée par un adhérent, sur quelque support que ce soit, externe à la section, sans demande d'autorisation soumise au comité directeur.

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ou détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne (Loi informatique : Conformément à la loi 78-17 informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification aux données et informations vous concernant).

### **Article 12 :    Autorisation et décharge concernant l'adhérent mineur**

Les parents/tuteurs d'adhérents mineurs devront fournir à la section une autorisation de transport à l'hôpital, une décharge de responsabilité en cas de transport de l'enfant mineur, en voiture, dans le cadre des activités de la section, par un dirigeant ou tout autre parent.

### **Article 13 :    Traitement des données personnelles**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association, en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents, à des fins statistiques et pour vous permettre de recevoir notre newsletter et les mails/sms d'information. Les membres du Comité Directeur ont accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives. En aucun cas ces données ne sont cédées ou vendues à des tiers. Ces données sont conservées jusqu'à la fin de votre adhésion.

En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, ou demander leur rectification ou leur suppression, veuillez-vous adresser à :

usee.taichichuan95@gmail.com